
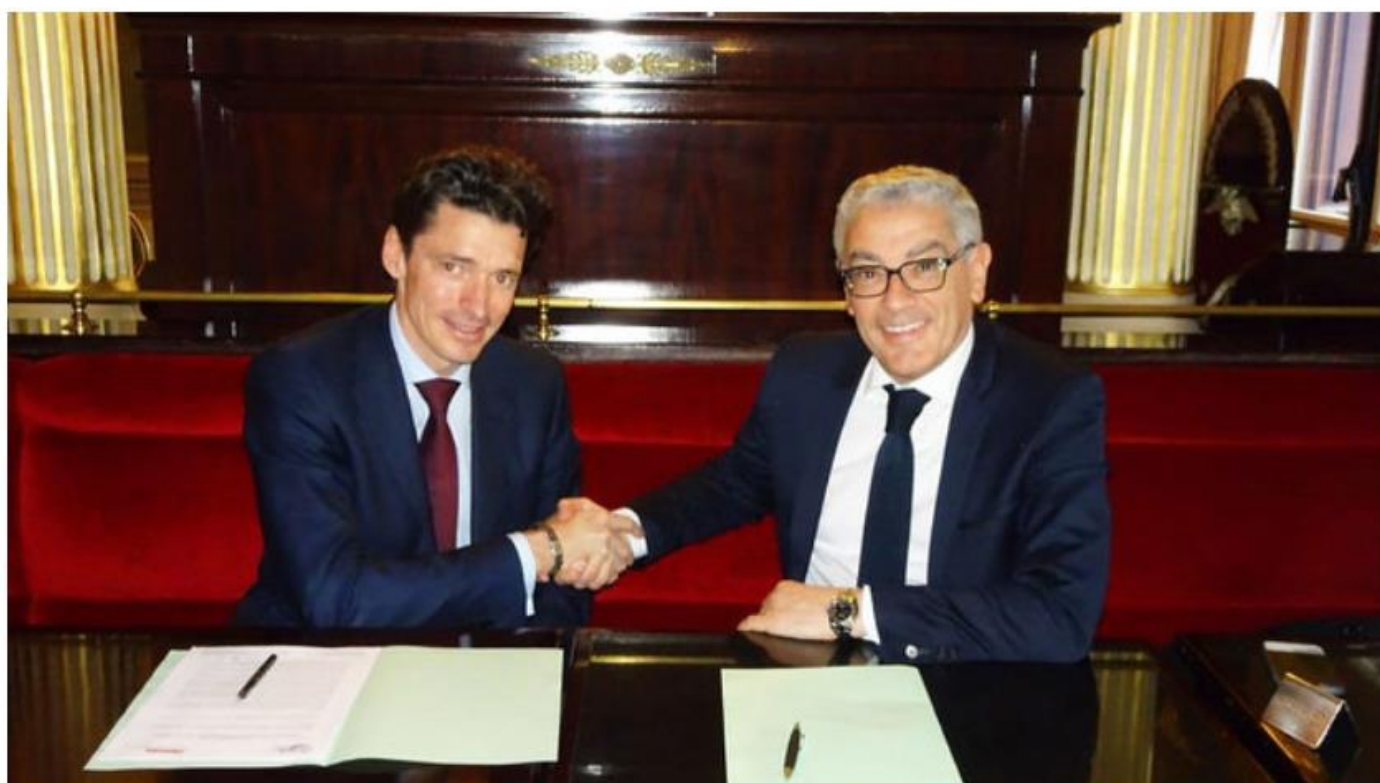


Par [Matthieu Guinebault](#)  - 4 mai 2017

Ouverture du dimanche : centres commerciaux et commerçants signent un accord majeur

Le Conseil National des Centres Commerciaux (CNCC) et la Fédération pour l'Urbanisme et le Développement du commerce spécialisé (Procos) signent un protocole préalable concernant l'ouverture du dimanche des centres commerciaux.



Antoine Frey (CNCC) et François Feijoo (Procos) – DR

Un accord qui porte sur les zones touristiques nationales, internationales et commerciales, et qui servira de cadres aux futures ouvertures. Il prévoit des études préalables de mesure d'impact avant toute décision et instaure une période probatoire à l'issue de laquelle un bilan concerté sera réalisé. Il fixe en outre les conditions d'exploitation et de pertinence commerciale des ouvertures dominicales.

Par cette démarche, le CNCC et Procos entendent ainsi souligner leur volonté de « chercher des solutions opérationnelles » pour s'adapter aux évolutions sociétales et technologiques touchant le commerce. La symbolique

est d'autant plus forte que Procos a, à plusieurs occasions, critiqué les bailleurs, soulignant par exemple l'incohérence de loyers en hausse malgré un trafic en baisse dans les centres commerciaux.

« Cet accord ouvre une nouvelle ère dans nos relations, salue donc aujourd'hui le président de Procos, François Feijoo, par ailleurs PDG du groupe Eram. Nous sommes désormais dans une logique de partenariat, seule manière d'affronter ensemble la mutation du commerce. »

« Nous avons toujours estimé que l'ouverture généralisée des centres commerciaux tous les dimanches n'était pas pertinente et qu'il convenait, pour ceux situés dans les zones définies par la loi Macron, de déterminer, en concertation avec les enseignes, les conditions dans lesquelles l'ouverture dominicale devait être pratiquée », rappelle pour sa part Antoine Frey, président du CNCC et président du promoteur Frey.

En mars, le rapport de l'Observatoire du commerce dans les zones touristiques internationales révélait que 27 % des commerces situés dans ces 21 zones ont ouvert le dimanche en janvier dernier, contre 17 à 20 % en septembre 2016.

Procos représente 260 enseignes du commerce spécialiste, totalisant un réseau de plus de 60 000 magasins répartis dans l'Hexagone. Le CNCC rassemble de son côté 400 sociétés représentant 800 centres commerciaux français, dont 20 % installés en centre-ville.